



Procès-verbal No 14

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 9 octobre 2024 à 20 heures 15

L'ordre du jour suivant est accepté tel que modifié en séance :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
3. Communications du Bureau
 - a. Assermentation d'un nouveau Membre du Conseil Communal
 - b. Élection d'un Membre suppléant à la Commission de Gestion et Finances
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 30/2024 Relatif à la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
6. Préavis Municipal n° 31/2024 Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
7. Préavis Municipal n° 32/2024 Relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)
8. Préavis Municipal n° 33/2024 Arrêté d'imposition 2025
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p>1) Appel</p> <p>38 conseiller.ères sont présent.es. Excusé.es: Christian Aeschlimann, Véronique Crelot, Francesco Di Pierro, Valentin Gallay, Jean-Michel Leber, Eva Meier, Malivia Rossier</p>



Demain, le 10 octobre, le Conseil Intercommunal se réunit à nouveau pour une séance ordinaire, trois préavis seront portés à l'ordre du jour :

- Etat financier du fond TP régional 2010-2024
- Adoption de la Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève
- Demande de crédit de CHF 31'822.00 pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis

Pour revenir au sujet de Télé-Dôle, le préavis pour le 30 octobre est disponible sur le site internet de Région de Nyon. Ce dernier concerne une restructuration pour le développement 4 saisons du domaine skiable de la Dôle.

Y. Pradervand

Concernant le SDIS Nyon-Dôle, lors de sa séance du 24 septembre dernier, le Conseil Intercommunal a décidé d'approuver un poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent à la caserne de Nyon.

Le budget a également été approuvé et le 2 novembre aura lieu l'inauguration de la caserne de Chésereux.

A. Blumenstein

Pour la Protection Civile, au Centre d'engagement de Prangins lors de sa séance du 18 septembre, l'assemblée des délégués, représentée par 44 communes sur 47, exprimant 140 voix sur 170, a pris les décisions suivantes :

- Préavis N°14 2021-2026 relatif au Règlement du personnel – accepté à l'unanimité.
- Préavis N°15 2021-2026 relatif au Budget 2025 – accepté à la majorité

S. Breitenmoser

La prochaine séance du Groupement forestier La Colline aura lieu demain, 11 octobre 2024.

5) Préavis Municipal n° 30/2024 Relatif à la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

H. Pradervand

Donne la parole à N. Vez Raymond

N. Vez Raymond

Présente et explique brièvement le préavis et en lit les conclusions

H. Pradervand

Donne la parole à R. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances

R. Derbigny

Lit le rapport de la Commission de gestion et finances

S. Breitenmoser

A juste une question de compréhension pour les logements airbnb, quel est le lien avec l'UCV dans le système ?

N. Vez Raymond

Airbnb est mondial mais n'avait pas envie d'avoir à entrer en contact avec les 300 communes du canton de Vaud et un accord a été passé avec l'UCV afin de faire le lien. C'est l'UCV qui reversera à Région de Nyon toutes les taxes de séjour airbnb pour le district. Région de Nyon conservera alors le 90% des recettes et en reversera 10% aux communes. Le but est vraiment une simplification des contacts afin de n'avoir qu'un seul interlocuteur.

H. Pradervand

Le préavis n°30/2024 est voté tel que présenté et est accepté à l'unanimité.



	<p>6) Préavis Municipal n° 31/2024 Relatif à l'adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)</p>
H. Pradervand	Donne la parole à N. Vez Raymond
N. Vez Raymond	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à P. Gonthier, rapporteur de la Commission d'urbanisme.
P. Gonthier	Lit le rapport de la Commission d'urbanisme.
H. Pradervand	Le préavis n°31/2024 est voté tel que présenté et est accepté à la majorité.
	<p>7) Préavis Municipal n° 32/2024 Relatif à la modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) (plafond d'endettement)</p>
H. Pradervand	Donne la parole à M. Dauphin
M. Dauphin	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à A. Aletru rapporteur de la Commission ad'hoc
A. Aletru	Lit le rapport de la Commission ad'hoc
H. Pradervand	Donne la parole à R. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.
S. Breitenmoser	Face à l'insolvabilité de l'APEC, si ce ne sont pas les communes qui paient, qui paiera ?
C. Nardone	Normalement, les associations intercommunales sont supposées équilibrer leurs comptes toutes seules. Le prix de l'eau augmentera en conséquence pour équilibrer une perte. Avant d'arriver en faillite, ce sont les citoyens qui paieront via une taxe d'épuration. Cependant, il est vrai qu'en cas de faillite, les communes devront assumer les coûts.
M. Dauphin	Comme le compte est un compte « fermé » il doit être équilibré. Les charges de l'APEC doivent être répercutées sur les taxes d'épuration des citoyens.
H. Pradervand	Le préavis n°32/2024 est voté tel que présenté et est accepté à la majorité.
	<p>8) Préavis Municipal n° 33/2024 Arrêté d'imposition 2025</p>
H. Pradervand	Donne la parole à C. Nardone.
N. Vez Raymond	Présente et explique brièvement le préavis et ses changements ainsi que la situation financière de la Commune puis en lit les conclusions.
	[La présentation et tableaux sont disponibles sur demande à M. Nardone]
H. Pradervand	Donne la parole à R. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances



R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et finances
A.-C. Prélaz-Girod	Concernant les premiers chiffres présentés sur le tableau avec la comparaison aux autres communes. Il est très particulier que deux tiers des recettes repartent au Canton pour Givrins alors que le pourcentage pour les autres communes est beaucoup plus faible. Comment explique-t-on des différences pareilles ?
C. Nardone	N'est pas allé chercher jusque-là mais peut volontiers se renseigner pour le prochain Conseil Communal. Ce sont les chiffres publics du Canton.
N. Darricau	Également pour le tableau présenté, pour comprendre les différences de recettes entre les communes. Ces chiffres sont-ils en rapport avec les revenus de la population ?
C. Nardone	C'est ça. Nous n'avons pas la chance d'avoir à Givrins des contribuables qui, par leurs revenus, rapportent énormément d'argent à la Commune.
N. Darricau	Concernant la question de Mme Prélaz-Girod tout à l'heure, n'y a-t-il pas un moyen d'optimiser ces chiffres.
C. Nardone	Si un moyen existait, tout le monde s'en servirait certainement... Ce sont des factures imposées.
N. Darricau	Y a-t-il un service de contentieux qui s'occupe des retards de paiement ?
C. Nardone	C'est d'administration fiscale qui s'en occupe.
R. Watts	Quand on paie nos impôts, la réception de la part communale est-elle liée dans le temps avec le paiement du citoyen ?
C. Nardone	Les paiements arrivent tout au long de l'année et effectivement, le reversement auprès de la Commune est lié au paiement du citoyen.
H. Pradervand	Le préavis n°33/2024 est voté tel que présenté et est accepté à l'unanimité
9) Communications de la Municipalité	
R. Zellweger	Remercie l'assemblée pour ses décisions et précise qu'il y a eu plusieurs changements au niveau de l'administration ces derniers temps. Peut enfin officiellement remercier Laure Mertens qui, en plus de son 30% à la Bourse Communale, assure depuis le 1 ^{er} septembre un 40% pour la Police de constructions et la Gérance communale. Elle est applaudie par l'Assemblée. Passe la parole à son nouveau collègue, Monsieur Thierry Bernes-Lasserre pour le rapport sur ses premiers 100 jours comme Municipal.
T. Bernes-Lasserre	Se présente et s'exprime au sujet de ses premières semaines au sein de la Municipalité. Remercie ses collègues pour leur aide, les quatre employés de l'administration ainsi que les citoyens avec qui il a pu avoir des échanges très constructifs. Son but est de continuer à se former, d'être le plus rapidement possible, le plus opérationnel possible. Il souhaite fonctionner de manière sérieuse, dans le respect des règlements et avec bon sens. Il est applaudi par l'assemblée.



M. Dauphin	<p>A eu l'honneur de succéder à Anne-Lise Bally pour le dicastère des eaux et a été très rapidement mise « dans le bain » car la foudre est tombée sur la télégestion du système d'eau potable. Il n'y avait plus aucune vision de l'eau disponible dans nos réservoirs. Elle remercie John Berlie pour sa disponibilité qui a assuré un service de piquet alors qu'il était en vacances à ce moment-là.</p> <p>C'est une gestion très complexe et tous ces aléas ont permis de s'en rendre compte. L'autocontrôle sera confié à un service externe professionnel. Le service informatique lié à l'eau est également à réviser et à remplacer. Des demandes d'offres sont en cours. Les investissements doivent être de minime importance pour le moment car il des travaux plus conséquents seront certainement imposés par le Canton prochainement et il ne serait pas judicieux de faire des interventions à double. Un certain partenariat intercommunal est aussi en discussion afin de limiter les impacts et les coûts.</p> <p>Une révision est aussi en cours pour le prix de l'eau et de l'épuration.</p>
C. Morel	La Commune est-elle bien assurée à l'ECA ?
M. Dauphin	Oui, la déclaration de sinistre a bel et bien été faite.
C. Morel	Le modem sera donc remplacé...
M. Dauphin	Ce type de modem n'est plus sur le marché.
C. Morel	Une équivalence ou un remboursement...
N. Vez Raymond	Affiche un plan pour montrer l'avancement des travaux du CAD. Quand tous les travaux seront terminés, il y aura 27 raccordements supplémentaires et 5 poses d'attentes.
C. Nardone	<p>Le 24 juin dernier, la reprise de la déchetterie par Retripa a été annoncée. Entre deux il y a eu un changement de cap pour diverses raisons. Notamment l'absence de consultation de BGS Compost qui est propriétaire du terrain ainsi que pour le statut des employés engagés à la déchetterie. Aucune décision formelle n'a été prise pour la suite, mise à part que la reprise de la déchetterie par Retripa ne se fera pas.</p> <p>Une nouvelle convention sera rédigée et signée. Les instructions pour les citoyens sont les mêmes.</p>
A. Blumenstein	<p>Un arrachage de vergerettes et solidages (plantes invasives) a été organisé près de l'école et sur la place de secours des parapentes. C'est très intéressant pour les participants de se rendre compte de l'effort que cela représente de combattre les plantes invasives.</p> <p>Au chemin de la Feuilleuse, un hôtel à insectes a été installé.</p>
10) Propositions individuelles et divers	
P. Gonthier	Demande d'avoir des renseignements de l'impact du loup sur nos domaines.
R. Zellweger	La Municipalité n'a pas les informations nécessaires pour répondre correctement à cette demande mais passe volontiers la parole aux agriculteurs du village.
F.-H. Bovet	<p>Est un des agriculteurs impactés par le loup cette année et est très étonné de l'ignorance de certaines personnes quant à la présence du prédateur sur les territoires communaux. Le loup est bel et bien là. La meute du Mont Tendre a été tuée, cette dernière n'avait pas d'influence, heureusement, sur les agriculteurs de la Commune mais a fait beaucoup de dégâts.</p> <p>La meute de la Haute Valserine a elle impacté : le Chalet de la Dôle, Cuvaloup de Crans, la Trélassa à trois reprises et deux fois le Sollier.</p>



	<p>Cette meute est une meute transfrontalière alors personne ne s'en occupe. Il n'est personnellement pas un « anti-loup » mais souhaite qu'il soit mis en avant qu'une fois qu'une bête a été attaquée, la saison à l'alpage n'est plus la même, la sérénité ne revient qu'une fois l'ensemble du troupeau redescendu en plaine. L'impact sur l'aspect humain ne doit pas être minimisé et il est important d'en parler. On dort mal et on s'inquiète en permanence pour ses bêtes.</p>
H. Pradervand	<p>D'un point de vue cantonal sur les dégâts du loup, les chiffres sont disponibles, il y a eu plus de trente bovins tués sur le canton de Vaud cet été ainsi que plus de cent-vingt ovins.</p>
H. Gremlich	<p>Où en est les projets pour l'Auberge communale.</p>
T. Bernes-Lasserre	<p>Le souhait est que l'Auberge ne ferme pas mais la solution n'est pas définie aujourd'hui. C'est un bâtiment immense et qui est classé. Cela ne facilite pas les choses mais des idées et variantes se profilent. Il sera peut-être possible d'en dire davantage fin novembre.</p>
R. Monney	<p>Une toute nouvelle UAPE a été construite afin de pouvoir récupérer les deux classes utilisées pour cela auparavant dans le bâtiment des Grands Records. Ces dernières sont occupées par les enseignantes qui pourtant disposent déjà d'une salle des maîtres. Est-ce que la Commune a son mot à dire à ce sujet ?</p>
R. Zellweger	<p>L'école est gérée par l'Etat de Vaud et malheureusement la Commune n'a pas son mot à dire dans l'occupation des salles de classes.</p>
Y. Pradervand	<p>A apprécié qu'on cite le bon sens précédemment, visiblement pour la déchetterie, le bon sens n'a pas été consulté. C'est une entreprise qui paie des impôts et travaille dans et pour le village. Ensuite, est-ce normal d'avoir mis un terrain synthétique qui a été posé sur des pavés (alors que cela pourrait se faire simplement sur du tout-venant) et qui paie cela à l'UAPE ?</p>
M. Dauphin	<p>Si le principe de poser du terrain synthétique dans un village campagnard et qui plus est sur des pavés n'est pas du tout approuvé, c'est l'AISGE qui paie et pourquoi sur des pavés ? C'est simplement parce qu'il était plus cher d'enlever les pavés que de coller le revêtement directement dessus.</p>
Y. Pradervand	<p>Indirectement c'est quand même le citoyen qui paie.</p>
F. Malherbe Vendrell	<p>Pourrait-on avoir un état des lieux de la priorisation des projets ?</p>
M. Dauphin	<p>C'est précisément l'objet de l'étude menée par l'entreprise Burnier. Cette étude est en standby depuis plusieurs mois pour des questions de stratégie politique au sein de la Municipalité. Certaines actions ont été entreprises, la suite revient à M. Bernes-Lasserre qui la succède pour le dicastère des bâtiments.</p>
H. Gremlich	<p>Il y a eu déjà plusieurs pneus crevés sur la descente de la gare. Tant que ce sont des pneus, ce n'est pas grave mais quand ce seront des enfants à vélo ou à pied, ce sera un autre problème... Quelque chose a-t-il été entrepris pour cette bordure métallique vers les bâtiments d'Equitim ? Comment cela va-t-il se passer pour le déneigement ?</p>
M. Dauphin	<p>La décision municipale était de demander au bureau chargé de la sécurité, le STI, de s'y déterminer. La réponse a été la même que précédemment.</p>
M.-O. Lequint	<p>C'est dommage qu'il n'y ait pas plus d'affichage à l'écran pendant la séance, notamment l'ordre du jour.</p>



L. Mertens	Ne dispose plus des accès pour l'affichage.
F.-H. Bovet	Se fait le porte-parole des amodiataires et tient très sérieusement et très publiquement à remercier Yves Pradervand pour la manière dont il a géré les tas de bois, les copeaux et surtout la remise en état des places de feux cela a été fait de façon exemplaire. Il mérite d'être félicité ! Il est applaudi par l'assemblée.
N. Darricau	Est-ce que la route de la Gare pourrait être limitée en vitesse ?
C. Grosjean	Il y a la possibilité de mettre un radar pédagogique afin d'informer les conducteurs de leur vitesse. La police était venue faire quelques contrôles et effectivement la limite autorisée était régulièrement dépassée.
R. Zellweger	La gendarmerie peut être informée également afin de réaliser quelques contrôles.
N. Darricau	C'est une très bonne chose. Une autre question pour Laure : Serait-elle intéressée à recevoir les interventions par écrits pour faciliter la rédaction du PV ?
L. Mertens	Très volontiers, ce sera utilisé à l'identique ou non en fonction du contexte mais le support sera de toute façon apprécié.
H. Pradervand	Souhaite féliciter toute l'équipe de la Cantonale pour leur travail énorme ainsi que la qualité du programme et des animations Lève la séance à 22h13

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens